



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



Ouverture aux usagers du pôle administratif de Chartres : Hôtel de Ville et d'Agglomération



CHARTRES
MÉTROPOLE



CHARTRES



Travaux sur les façades, 2019.

Table

Un nouvel équipement au cœur de la vie de la ville et de l'agglomération chartraine	4
Créer un guichet unique aux services modernes	4
Couper dans les charges de fonctionnement	4
S'intégrer à son environnement	4
Informations pratiques	5
Organisation des services au public	7
Les services du Guichet unique (rez-de-chaussée)	7
Les services présents dans les étages	12
<u>Rappel du programme : description</u>	
Une réponse à la notion d'accueil du public	20
Accueillir tous les services là où il n'y en a qu'une partie	20
Donner une plus-value événementielle à l'équipement	20
Construire avec les contraintes d'un secteur sauvegardé	21
Dialogue avec la ville : un projet urbain intégré	24
Un projet en phase avec le développement durable	24
En parallèle au chantier de le pôle administratif : la dématérialisation des services publics	25
Fiche d'identité	26

Contact :

Maité Rakotoarisoa
Attachée de presse – Ville de Chartres – Chartres métropole
maite.rakotoarisoa@agglo-ville.chartres.fr
Tél. 02 37 18 47 82 – Mobile 06 37 37 92 41

www.chartres.fr

Un nouvel équipement au cœur de la vie de la ville et de l'agglomération chartreuse

Créer un guichet unique aux services modernes

La Ville et Chartres métropole rassemblent une trentaine de compétences. Et une quinzaine de services sont des interlocuteurs quotidiens des habitants et des acteurs de la vie économique, auxquels s'ajoutent encore les services du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) et de Chartres métropole Habitat.

Pour simplifier l'accès à ces services, l'hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres a pour but de les réunir en un seul lieu alors qu'ils étaient jusqu'à présent répartis sur 18 sites différents à travers le territoire.

Il offre aussi l'occasion de faire monter en gamme ces services. Ainsi, les Directions sont installées dans les étages de l'équipement, à proximité immédiate. Ceci permet un suivi plus direct, immédiat et efficace des dossiers, même complexes.

En parallèle, l'offre de services dématérialisés est enrichie par l'installation de bornes automatiques d'accès à des démarches ou des services de paiement, et de deux postes informatiques en libre accès.

Optimiser les charges de fonctionnement

En rassemblant différents services, le nouvel équipement permet de réaliser des économies dans les charges inhérentes à la dissémination initiale des services : charges de fonctionnement, charges foncières, mais aussi pertes de temps et d'efficacité liées à l'éloignement entre les différents services.

S'intégrer à son environnement

Situé sur l'une des places centrales du cœur de ville de Chartres, l'hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres est hors périmètre protégé. Malgré tout, la municipalité a veillé à ce que son architecture s'intègre à la ville en reprenant ou en répondant à ses codes architecturaux dominants.

La volonté a été de créer des espaces de promenade entre patrimoines historique et contemporain et d'ouvrir, pour la première fois, les jardins de la mairie au public.

L'ensemble de l'espace autour l'hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres a été complètement redéfini pour l'ouvrir et le rendre entièrement piétonnier, en accord avec le réaménagement du cœur de ville. Il est accompagné de plantations végétales et de nouveaux mobiliers urbains qui apportent confort et praticité, ainsi que de dispositifs lumineux en façade et alentours qui intègrent résolument ce nouveau périmètre dans l'animation moderne de mise en valeur du cœur de ville chartrain.

Informations pratiques

Les guichets de service public du pôle administratif – hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres ouvrent au public le 22 novembre 2021.

Au centre de la ville et de l'agglomération chartraine, le pôle administratif bénéficie de l'ensemble des facilités du territoire en matière d'accès.

Accès

Accueillir plus de personnel et de public, c'est accueillir aussi plus de véhicules. Les stationnements souterrains de cœur de ville sont en capacité d'intégrer cette nouvelle demande. Capacité d'accueil qui a été augmentée par les 500 places du parking République, jusqu'alors réservé aux personnels du Conseil départemental et de la Préfecture, et qui a été reconverti en parking public par Q Park en 2019-2020.

Les mobilités douces sont promues : c'est l'atout qu'offre la bonne desserte du centre chartrain en transports en commun depuis l'ensemble de la ville et de l'agglomération, et c'est aussi ce à quoi incitent le développement des voies cyclables et la promotion des transports alternatifs.

- En transports en commun :
 - o Lignes du réseau Filibus circulant sur le boulevard Chartres, l'arrêt le plus proche étant Place Saint-Michel-Cinéma,
 - o Relais des portes, en descendant à l'arrêt Porte-Saint-Michel,
 - o Les services de transport de personnes à mobilité réduite et de transport à la demande de Filibus desservent le pôle administratif. Toutes les infos sur Filibus.fr
 - o Service d'accompagnement du CCAS de la Ville de Chartres : ce service est dédié aux Chartrains de plus de 65 ans avec mobilité réduite. Il propose un accompagnement des usagers jusqu'à l'hôtel de Ville et d'Agglomération pour y effectuer leurs démarches administratives. Service sur réservation au 02 37 18 47 21 – Tarif : 6,80 €/h
- En voiture, en se garant dans l'un des parkings Q-Park Hôtel de Ville, Cathédrale, Cœur de ville et République. Une gratuité de 30 minutes est créditée sur le ticket de stationnement dans ces parkings après un rendez-vous auprès de l'un des services du guichet unique (hors Carsat).
- A vélo : il est interdit d'entrer dans l'hôtel de Ville et d'Agglomération avec un vélo. Des attache-vélos sont disponibles rue des Cotes, devant le Crédit Agricole. Onze attache-vélos supplémentaires vont être installés d'ici la fin de l'année 2021 dans le périmètre immédiat de l'équipement.
- A moto : Des places de stationnement dédiées aux motos se trouvent rue des Cotes, devant le Crédit Agricole.

L'entrée du public se trouve place des Halles.

Une fois dans le bâtiment, les visiteurs sont invités à se présenter à l'accueil général, qui les orientera, selon leur demande, vers le Guichet unique ou vers les ascenseurs dans le cas de rendez-vous dans les étages.

L'ensemble du pôle administratif est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les chiens ne sont pas acceptés à l'exception des chiens-guides.

Horaires d'ouverture

Le Guichet unique du pôle administratif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (au lieu de 17h au bd Chasles) sans interruption et le samedi de 9h à 12h30.

Contacts

- **Adresse** : hôtel de Ville – hôtel d’Agglomération ; place des Halles ; 28019 Chartres CEDEX
- **Standard général** : un standard téléphonique général est ouvert aux horaires d’ouverture du guichet unique : le 02 37 23 4000. En dehors des horaires d’ouvertures, il propose les transferts automatiques vers les lignes de la police, de l’astreinte d’urgence de la Ville et de celle de Chartres métropole
- **Prise de rendez-vous en ligne** : <https://www.chartres.fr/services-en-ligne/rdv-guichet-unique/>

Organisation des services au public

NOUVEAUTÉ L'accueil aux services publics est organisé entre :

- Un primo-accueil : accueil général et orientation vers les différents guichets ou interlocuteurs, et premier niveau d'information, de mise à disposition de dossiers, formulaires Cerfa, réception et vérification de dossiers simples (inscriptions à des activités, à la vie scolaire, demandes de vignettes de stationnement, etc.),
- Une borne automatique pour le paiement de services (Ville de Chartres, Chartres métropole, CCAS, CIAS, Chartres métropole Transports, Chartres métropole Habitat, Chartres métropole Eau, Chartres métropole Assainissement, la Carsat, Synelva et les PEP 28),
- Une borne dédiée aux services FILIBUS,
- Les guichets de services publics (situés au rez-de-chaussée),
- Les bureaux de confidentialité pour des services d'aide sociale, de logements sociaux (...) ou des démarches d'urbanisme.

Les services du Guichet unique (rez-de-chaussée)

Le Guichet unique est installé au rez-de-chaussée, après l'accueil principal du hall. De nouveaux services viennent renforcer ceux déjà précédemment proposés boulevard Chasles.

Pour nombre de services, l'accès se fait sur rendez-vous.

Ces rendez-vous peuvent être pris en réservant un créneau par téléphone ou sur chartres.fr, mais également en se présentant à l'accueil. Selon les disponibilités, des rendez-vous peuvent y être donnés immédiatement.

Formalités administratives

Les collaborateurs du Guichet unique reçoivent sur rendez-vous pour les démarches suivantes :

- Faire une demande de titre d'identité (passeport/CNI). Une pré-demande en ligne doit être effectuée en ligne, ainsi que l'achat du timbre fiscal si nécessaire sur le site de l'ANTS, ou un dossier de demande peut être retiré à l'accueil.
- Demander sa vignette résidentielle. Il est aussi possible d'effectuer sa demande par internet sur le site chartres.fr rubrique Services en ligne – Demander une vignette de stationnement résidentiel
- Créer ou recharger son badge d'accès en zone Cœur de Ville
- Faire une demande d'État civil : changement de nom/prénom, rectification, Pacs, dépôt de dossier de mariage, audition de mariage
- Demande de cartes de résidence
- Formalités dédiées aux commerces : demande de licence de débit de boisson, autorisations de vente au déballage ou vente en liquidation...
- Demande de remboursements fonciers
- Formalités concernant les licences de taxis

Vie quotidienne

Accueil des nouveaux Chartains

Organisé sur rendez-vous, cet accueil présente les services offerts par la Ville de Chartres (services énumérés dans ce cahier, services de scolarité, d'accueil de la petite enfance, les offres de loisirs, de sports, de culture...), Chartres Métropole et leurs satellites, l'accompagnement dans les démarches à accomplir lors de son installation.

Déchets

Pour toutes questions relatives aux déchets (médiation, réclamation, demande de bacs roulants, renseignements, attestation de dépôt en déchetterie etc), et les dotations en sacs de tri sélectif (pour les nouveaux résidents de l'agglomération chartreuse).

Objets trouvés

Dépôt d'objets trouvés ou recherche d'objets perdus. Il est recommandé de se munir d'éventuelles preuves d'achat, d'identifiants pour les matériels informatiques (téléphones et ordinateurs portables) pour récupérer des objets trouvés.

Démarches familiales

- Pré-inscription aux différents modes de garde de la Petite enfance (0 à 3 ans), en école maternelle ou primaire, à la restauration scolaire.
- Pré-inscription via le dossier unique Ville de Chartres/PEP 28 aux accueils périscolaires du matin et du soir, ALSH le mercredi et durant les vacances scolaires.
- Paiement des services : petite enfance, restauration scolaire. Les paiements PEP 28 sont possibles exclusivement lors de la permanence du mercredi par les PEP 28 de 9h à 11 h 30 et de 12h30 à 17 h.
- Renseignements relatifs à l'École des sports et aux vacances sportives. Ce service d'information est complété par deux permanences hebdomadaires de professionnels de la direction Jeunesse et sports sur rendez-vous (en appelant préalablement le 02.37.23.40.00) les lundis et vendredis après-midis de 14h à 17h pour les locations de salles municipales et les activités sportives (école des sports, vacances sportives, gym seniors – informations, inscriptions).

Parallèlement, le développement du Portail famille permet une gestion des inscriptions et des paiements à distance. En cas de besoin d'assistance, par exemple pour créer un compte famille, il est possible de contacter Guichet unique

Le CCAS de Chartres

Accueil des aides sociales sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h :

- Aide sociale légale

Les prestations d'Aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains des déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse, au handicap des personnes qui ne peuvent être compensés par d'autres moyens. L'admission à l'aide légale est soumise à des conditions de domiciliation et de ressources.

- Aide sociale facultative

Les aides facultatives complètent le dispositif des aides légales.

Le CCAS met en œuvre différentes aides facultatives destinées à aider des personnes en difficultés et à intervenir ponctuellement pour favoriser la résolution d'un problème. Outre les aides financières, le soutien aux personnes en difficulté passe par une écoute, un soutien, une médiation, une prise en charge administrative et sociale.

- Domiciliation

Le CCAS propose de domicilier toute personne ayant un lien avec la commune qui ne peut recevoir son courrier de façon sûre et confidentielle.

- Mobilité

L'accueil social du CCAS instruit les demandes de cartes de bus Sésame pour les Chartrains. Cet abonnement à tarif réduit est soumis à conditions de ressources.

- Informations sur les services dédiés aux seniors

ViaTrajectoire, autonomie à domicile, service d'aide et d'accompagnement à domicile, hébergement en cœur de ville, prévention Loisirs Lien social. Les inscriptions aux activités de loisirs continuent d'être traitées par le Guichet unique. Pour une démarche complexe, un rendez-vous sera pris avec le service Accompagnement Loisirs Seniors du CCAS. Ce service reçoit le vendredi de 9h30 à 12h30 pour les inscriptions aux services de la Direction, animations ou accompagnement social, paiement des services, renseignements sur l'ensemble des services aux seniors en perte d'autonomie.

Le CIAS de Chartres métropole

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

- Revenu de Solidarité Active

Soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle. Rendez-vous par téléphone uniquement.

- Dispositifs liés au logement

Dispositifs d'accès au logement sous condition, adaptation au logement

Chartres Métropole Transports

Les services Filibus reçoivent sans rendez-vous pour :

- Tous renseignements sur l'offre et les titres de transport, ainsi que sur les services du réseau,
- Toutes opérations liées à la vente des titres de transport (création de nouveaux clients, vente et renouvellement de titres...)
- L'enregistrement de suggestions et signalements
- Le règlement des PV
- La gestion des objets trouvés sur le réseau.

Sur rendez-vous exclusivement pour l'offre de bienvenue sur le réseau en appelant préalablement le 02.37.23.40.00.

NOUVEAUTÉ : un distributeur automatique de titres de transports est accessible dans le hall d'accueil de l'hôtel de Ville et d'Agglomération.

Il permet :

- o La consultation des CGV des contrats liés aux titres de transports.
- o Le rechargement de titres de transport sur cartes et billets sans contact JV malin.
- o L'achat de titres de transport avec billets sans contact pour tous les titres sans justificatifs et hors prélèvement automatique. Règlement uniquement par CB.

Chartres Métropole Habitat

CMH vous reçoit sans rendez-vous pour :

- Effectuer des démarches courantes ou obtenir un premier niveau de renseignement ;
- Faire un point sur une demande de logement ;
- Obtenir des informations concernant un projet d'accession à la propriété ;
- Déposer une réclamation technique ou signaler un problème de voisinage ;

- Déposer un dossier, remettre des justificatifs ;
- Évoquer des difficultés financières ;
- Obtenir un duplicata d'avis d'échéance.

Pour toutes les autres démarches, demandes de renseignements complexes, demandes d'un entretien personnalisé, une prise de rendez-vous est nécessaire auprès des services de Chartres Métropole Habitat.

La borne de paiement automatique du hall principal est accessible à tous en libre-service.

Elle permet :

- D'effectuer le règlement du loyer en espèces ou par carte bleue.
- Délivrer une attestation de paiement.
- Pour effectuer le paiement, le locataire doit se munir de son avis d'échéance, une pièce indispensable afin de se connecter à partir du code de barre qui y figure (ou le prendre en photo pour conserver son code barre à chaque paiement).

Chartres Rénov' Habitat

Un accueil est dédié à la plateforme de rénovation énergétique de Chartres métropole sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h (sur appel au 02.37.23.40.00) pour :

- Des conseils techniques sur des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie quel que soit le statut (propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires) ;
- L'accompagnement dans l'analyse des devis ;
- Le montage des dossiers de subvention dans le cadre de l'OPAH et du PIG et des aides financières disponibles pour les projets de rénovation énergétique (MaPrimeRenov', CEE) ;
- La restitution des clichés de thermographie aérienne à Chartres et terrestre sur le périmètre de l'ORT (Chartres, Lucé et Mainvilliers). Cette remise des clichés de thermographie est en outre possible auprès de l'accueil général, sans rendez-vous.

La Carsat

Le service social de l'Assurance Maladie propose des permanences toutes les semaines, sur rendez-vous. Il permet l'accès à :

- Un accompagnement spécialisé en santé des assurés du régime général (salariés et travailleurs indépendants),
- Un accompagnement psycho-social pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet adapté à l'état de santé auprès des assurés rencontrant des difficultés accéder aux soins, éprouvant des difficultés à gérer les conséquences sociales de leur maladie (impacts sur la vie familiale, environnement, situation économique ...), en arrêt de travail présentant des risques de ne pas pouvoir reprendre leur activité professionnelle.

Pour prendre rendez-vous, le numéro est le 36.46.

NOUVEAUTÉ : l'intégration des services d'accueil de l'urbanisme

Le service Urbanisme reçoit sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour :

- Renseignement sur tous types de dossiers d'urbanisme, consultation du PLU, ...
- Dépôt de dossiers d'urbanisme (uniquement pour la Ville de Chartres).
- Prise de rendez-vous et/ou réunions avec les instructeurs, consultation des dossiers d'urbanisme délivrés, présentation des dossiers importants avant dépôt des dossiers, ...
- Hygiène et Salubrité pour la remise de formulaire et la prise de RDV pour le dépôt de dossier (uniquement pour la Ville de Chartres).

NOUVEAUTÉ : l'intégration des services d'accueil de gestion du domaine public

Le service Gestion du domaine public reçoit sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h pour les démarches suivantes :

- Demande d'un arrêté de circulation et de stationnement (en cas de déménagement, travaux...).
- Demande d'un permis de stationnement (emplacement pour poser une benne en cas de travaux, emplacement sur le marché, installation une terrasse devant un commerce, ...).
- Demande d'une permission de voirie (en cas d'aménagement d'un bateau d'accès devant votre domicile, de création d'un numéro de voirie, ...).

Ces démarches peuvent également être effectuées en ligne sur le site de la Ville de Chartres.

NOUVEAUTÉ : l'intégration des services d'accueil de SYNELVA

Synelva propose son offre de fourniture d'énergie (électricité et gaz) aux particuliers et entreprises de tout le territoire de Chartres métropole.

SYNELVA reçoit pour :

- Renseigner sur ses offres de fourniture d'énergies en électricité et en gaz naturel, quelle que soit la commune desservie
- Souscrire un contrat d'énergie, enregistrer toute modification de contrat jusqu'à la cessation du contrat
- Effectuer le suivi et les modifications des modalités financières (changement de RIB, mensualisation, délai de paiement)
- Encaisser des factures en espèces ou par carte bancaire (également possible sur la borne automatique de paiement du hall principal)

Le centre d'appels de SYNELVA reste à disposition au 02 37 91 80 00 du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

NOUVEAUTÉ : l'intégration des services d'accueil de Chartres métropole Eau et Chartres métropole Assainissement

Le Guichet unique du pôle administratif accueille désormais les abonnés de Chartres métropole Eau et Chartres métropole Assainissement. De surcroît, il s'agit du seul guichet d'accueil des abonnés de Chartres métropole Eau.

Accueil des abonnés CM'Eau pour:

- Tout signalement d'un emménagement ou d'un déménagement ;
- Toute demande d'un nouveau branchement d'eau potable ;
- Toute autre demande relative à l'eau ou à l'assainissement.
- Le règlement de sa facture (également possible sur la borne automatique de paiement du hall principal)

L'accès à ces services est recommandé sur rendez-vous.

Le centre d'appels de CM'Eau reste à disposition au 02 34 43 90 22 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30., et également via le standard général 02 37 23 4000.

Les services présents dans les étages

Les services du Guichet unique sont renforcés par la présence à proximité immédiate des différentes directions associées, situées dans les étages de l'hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres.

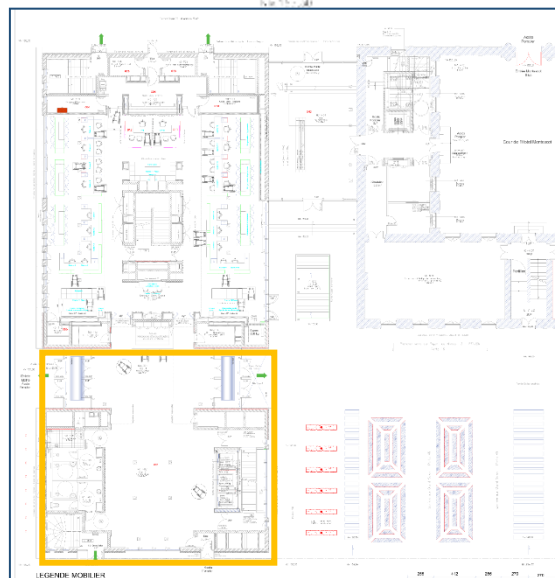
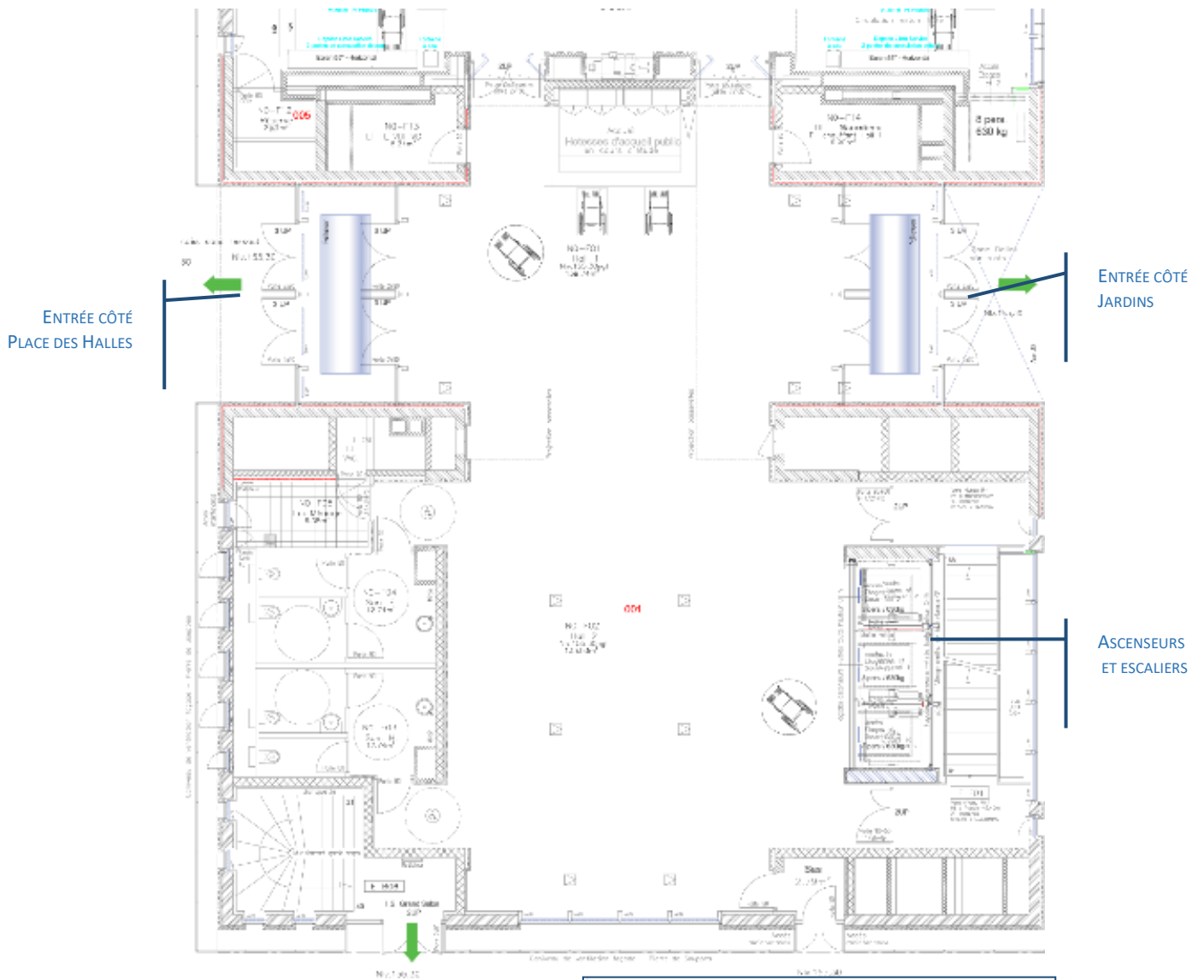
Des bureaux de réception des usagers sont ainsi réservés pour toutes demandes confidentielles ou qui concernent des instructions de dossiers au suivi plus complexe et demandant plus de temps.

Il s'agit d'espaces d'accueil et d'entretiens dédiés à

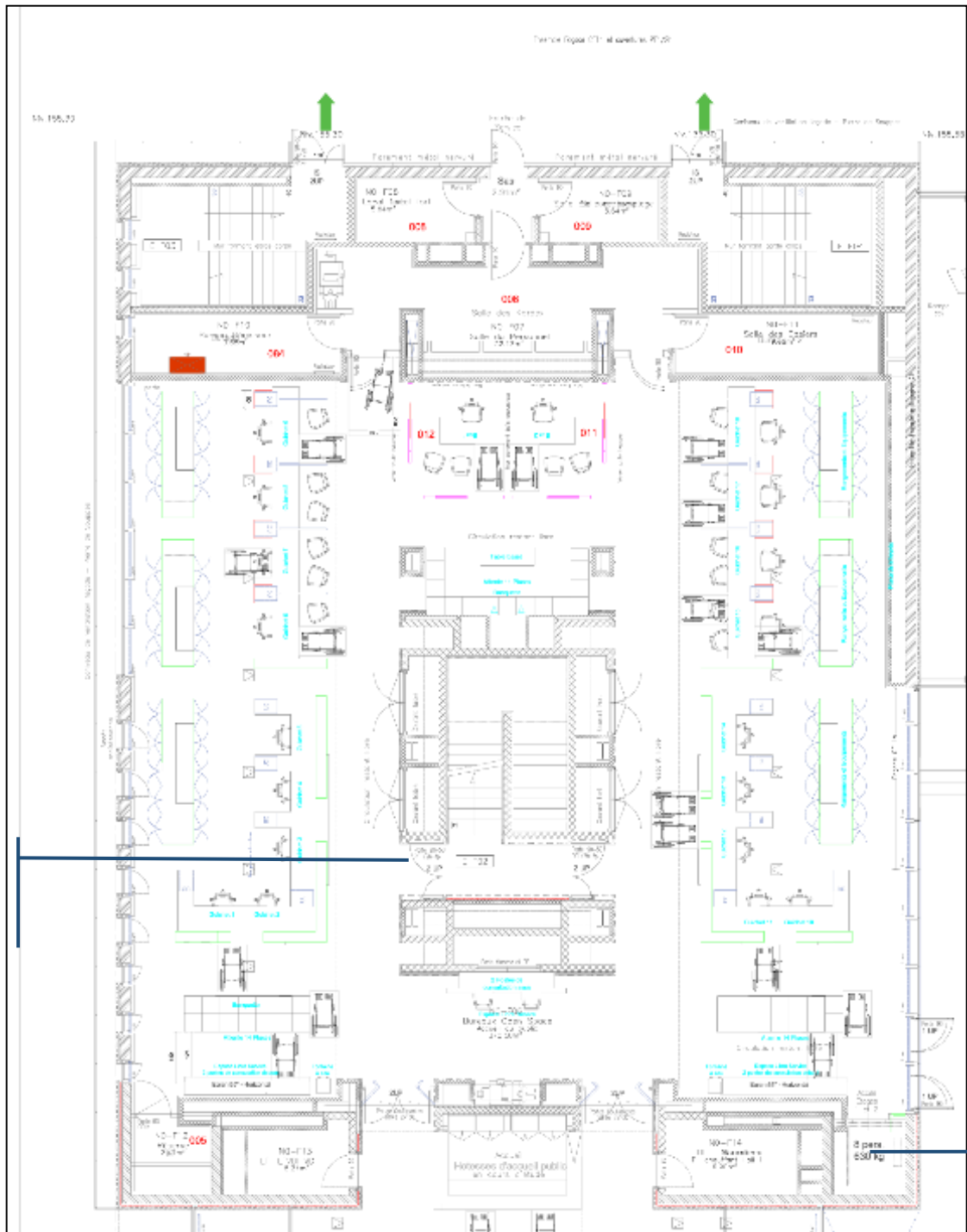
- l'Action sociale
- l'Autonomie et les Loisirs seniors
- la Vie scolaire
- la Petite enfance
- L'Urbanisme
- Chartres métropole Habitat

Organisation spatiale

Aile ouest, rdc : l'accueil principal

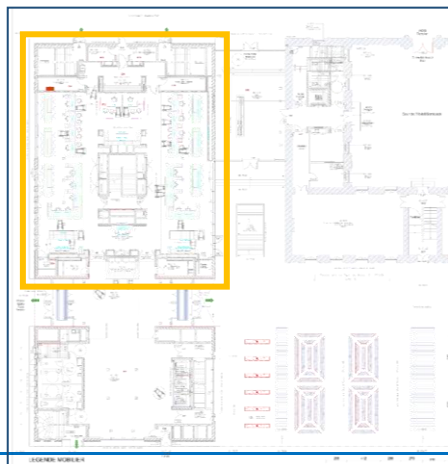


Aile ouest, rdc (suite) : les guichets de services



ESCALIERS

ASCENSEURS



Aile ouest, étage 1

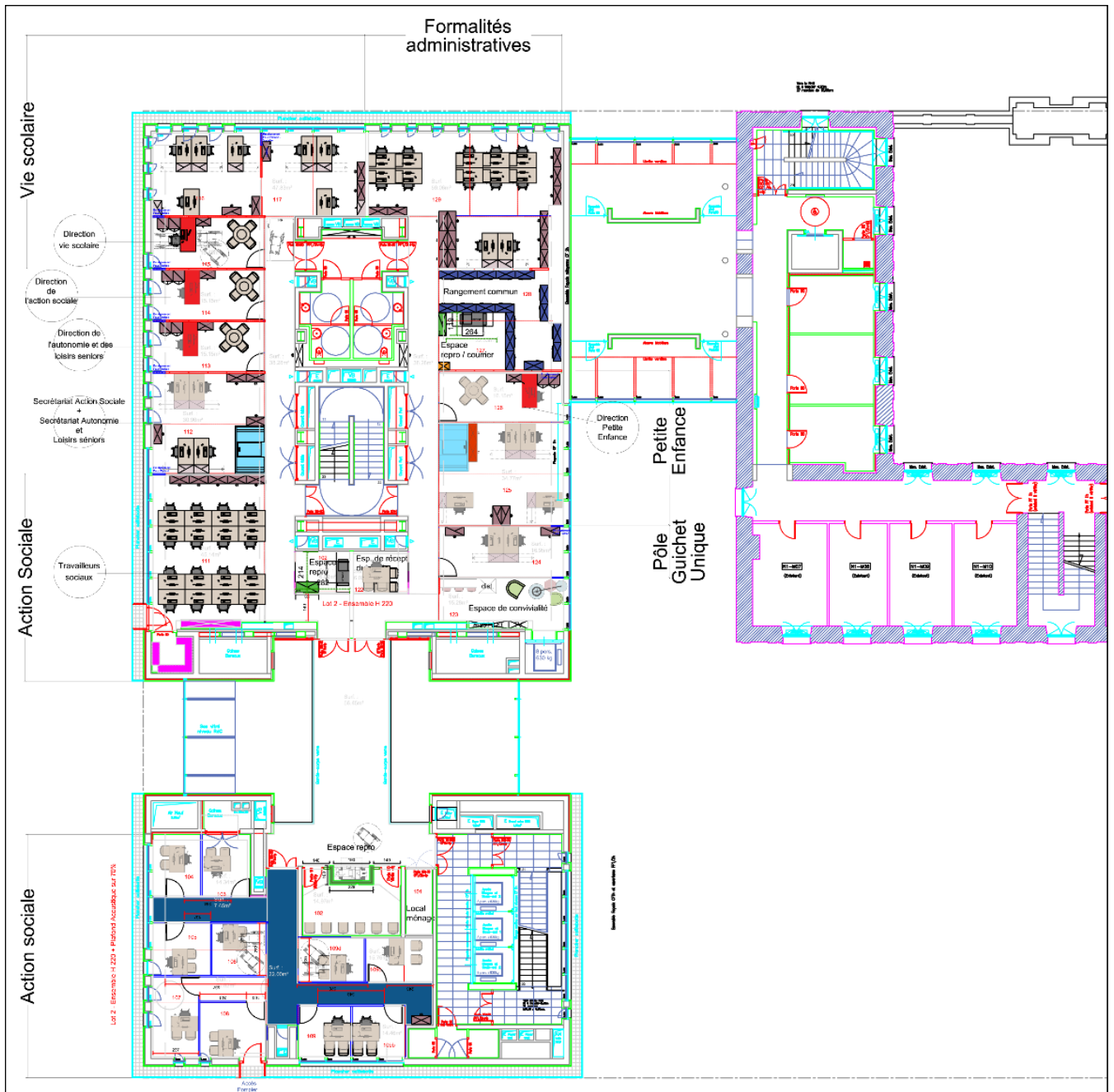
Direction de l'Action sociale

Direction de l'Autonomie et des loisirs seniors

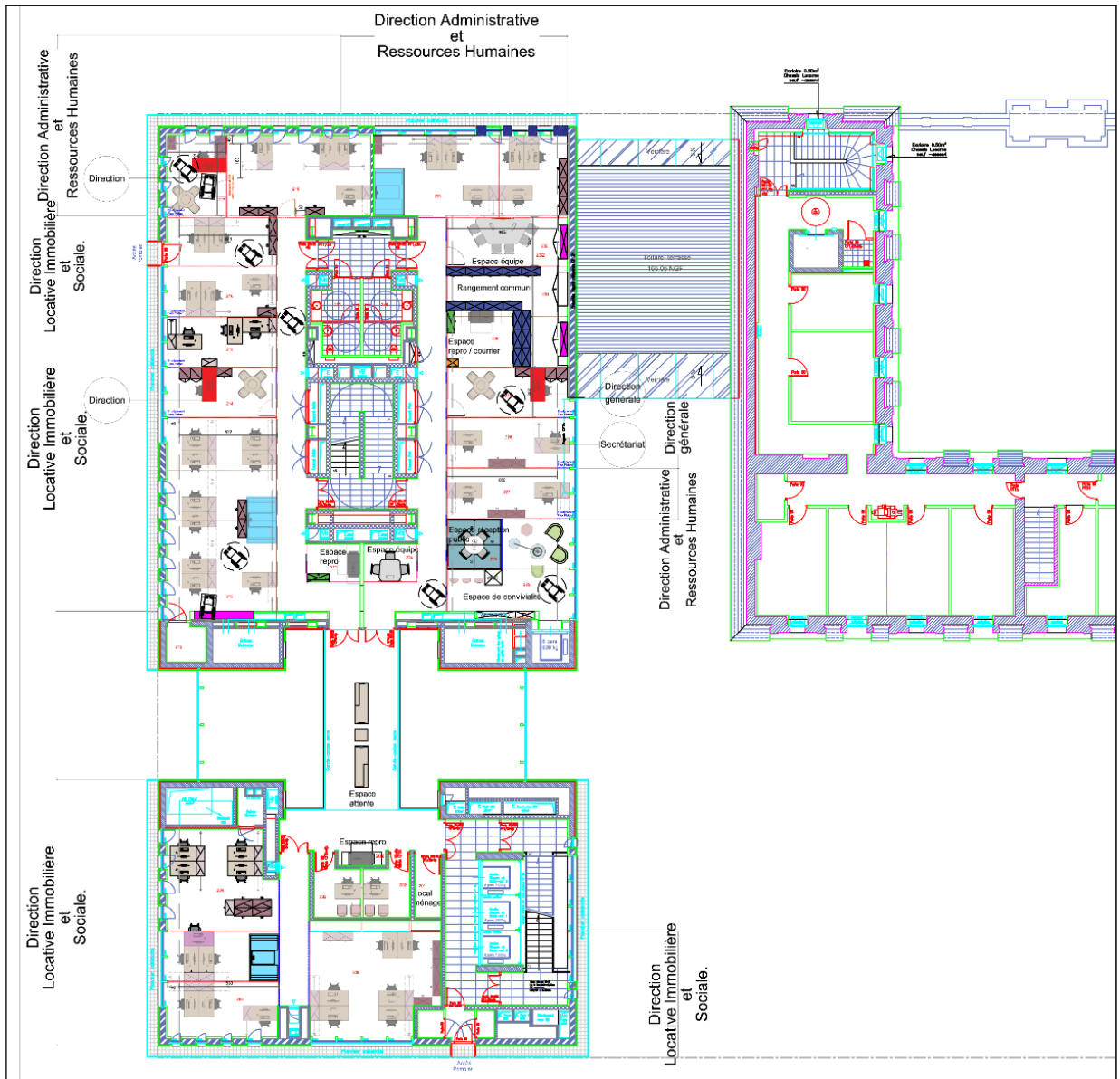
Direction Vie scolaire

Direction Petite enfance

Service des formalités administratives



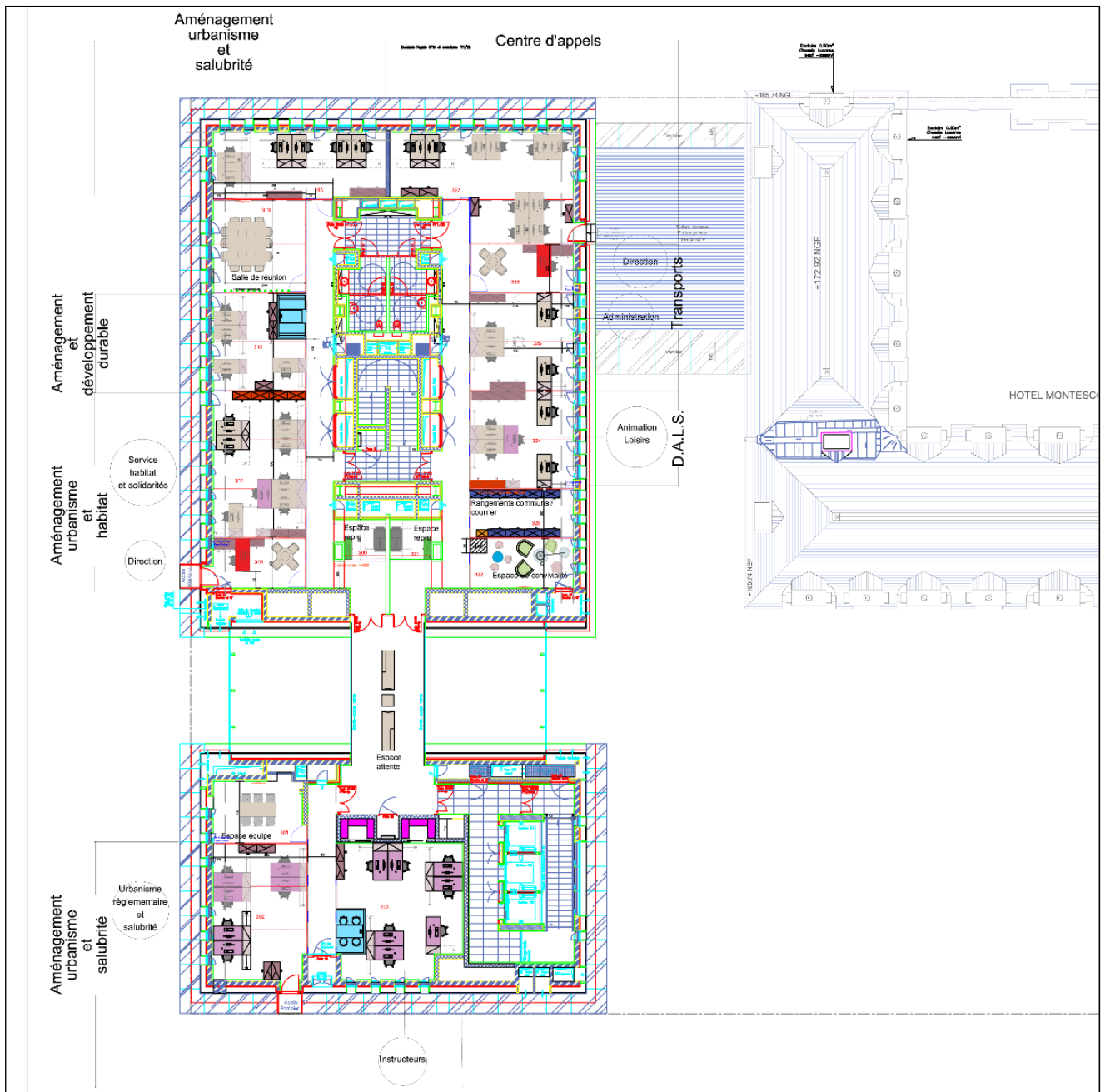
Aile ouest, étage 2



Chartres Métropole Habitat



Aile ouest, étage 3



- Direction de l'Aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat
- Direction des Transports
- Service Loisirs séniors
- Centre d'appel

Les structures partenaires du Guichet unique :



Une proximité immédiate avec le Cadr'Ent, le guichet unique dédié aux entreprises de l'agglomération Chartraine

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises, les équipes du Développement économique de Chartres métropole (Dévéco) se sont installées au sein du Cadr'Ent, au 13 place des Halles, à proximité immédiate de l'hôtel de Ville et d'Agglomération de Chartres.

Ce nouvel équipement obéit à la même volonté de faciliter l'accès aux services et de dynamiser la relation aux usagers, en l'occurrence le partage d'informations et les échanges avec les entreprises.

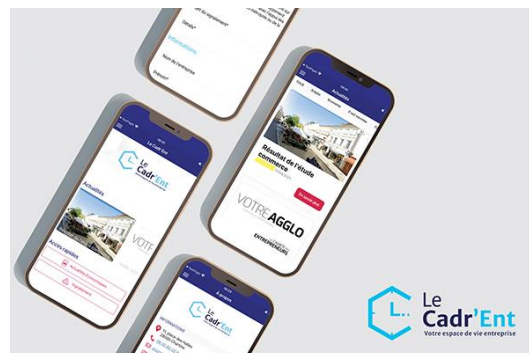
Au sein de ces nouveaux locaux, les services poursuivent l'accompagnement des entreprises avec le concours des partenaires économiques du territoire et soutiennent les entreprises dans toutes les étapes de leur développement : projets d'implantation, d'extension, d'innovation, d'emploi, de recrutements, de formations, de besoins financiers, de communication, de mise en réseau...

Le rez-de-chaussée du bâtiment accueillera au premier trimestre 2022 un espace multi-services et gratuit pour les entreprises de l'agglomération, des espaces de co-working et des salles de réunion pour accueillir prospects, clients ou prestataires.

Par ailleurs, le Cadr'Ent a vocation à devenir aussi un espace de découverte de l'animation économique du territoire : il proposera des découvertes de savoir-faire locaux et des filières phares à travers des événements. L'ambition est de créer une vitrine du développement économique et du dynamisme du territoire. En parallèle, l'application mobile éponyme sera renforcée et permettra d'accéder aux services intégrés comme le wifi, l'impression, la réservation de salles et l'ouverture de la porte d'entrée.

Le fonctionnement de l'application Le Cadr'Ent

Il suffit de télécharger sur un mobile l'application Le Cadr'Ent. Après avoir renseigné ses coordonnées, cet outil numérique permet de connaître les animations à venir et les actualités économiques du territoire. Elle permet également de prendre contact facilement avec le service du Développement Économique de Chartres métropole et d'accéder à un formulaire de signalement en ligne. Les entreprises rencontrant des problèmes sur les zones d'activités de l'agglomération peuvent le signaler ici. Les équipes du développement économique traiteront la demande avec l'appui des services techniques ou de la commune concernée.



Rappel du programme :

Le pôle administratif de Chartres: nouvel hôtel de Ville et d'Agglomération

[arch. Wilmotte SA – G Trouvé / Tchepelev]

Le Pôle administratif de Chartres est une opération de la Ville de Chartres, en partenariat avec Chartres métropole, le CCAS de Chartres, le CIAS de Chartres métropole, le bailleur social Chartres métropole Habitat.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre-Val-de-Loire avec le Fonds européen de Développement régional.

Cet équipement est certifié HQE tertiaire par Certivéa.



La proposition du cabinet Wilmotte SA

Une réponse à la notion d'accueil du public

Sur la place des Halles, le bâtiment principal est en grande partie dédié au public. Conçu autour d'un FrontOffice (accueil principal), il propose en rdc des guichets d'information, de traitement des demandes, des espaces de confidentialité et, en r+1, des bureaux de rendez-vous. Cette montée en gamme de l'accueil des usagers inclut un élargissement des horaires d'ouverture.

Accueillir tous les services là où il n'y en a qu'une partie

L'Hôtel de Ville d'alors –hôtel Montescot et ailes 1960– accueillait 120 agents. Le rassemblement des services et la création du guichet unique imposent que, sur le même site, près de 500 personnes viennent travailler. La proposition de l'agence Wilmotte SA réussit le tour de force de proposer, en lieu et place existants, davantage de surface utile grâce notamment à la création de plus grands espaces polyvalents en niveaux souterrains. Cette surface supplémentaire permet aussi d'accueillir les services dans de meilleures conditions, de réserver les larges espaces d'accueil du public et, enfin, de mettre en valeur l'hôtel Montescot.

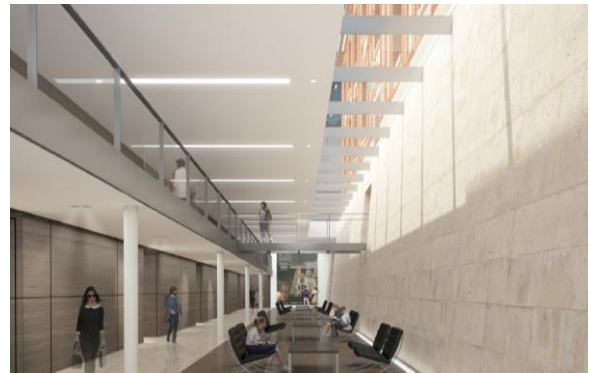


Le grand hall : porte d'entrée vers les services publics.

Donner une plus-value événementielle à l'équipement

La proposition de Wilmotte AS est résolument ouverte sur la ville et ses habitants : le Pôle administratif est aussi conçu pour accueillir des événements. La modularité confère une réelle polyvalence à trois principaux espaces :

- **Salle des conseils.** Cette vaste salle, pourvue de solutions intégrées de sonorisation et de projection, accueille les conseils municipaux et communautaires, mais aussi toutes sortes d'événements d'entreprises ou associatifs : incentives ; conseils d'administration hors-les-murs, conférences, séminaires, projections... Jauge : 220 places.
- **Salle de réception.** Une vaste salle de 770 m2 est aménagée sous les jardins de l'hôtel Montescot. Elle reçoit un éclairage zénithal grâce à des verrières dissimulées dans le jardin. Sablées, ces verrières dessinent, en miroir inversé, d'autres jardins à la française. Modulable en deux ou trois salles distinctes et pourvu de dispositifs scéniques, cet espace accueille réceptions et spectacles, jusqu'à 700 personnes.
- **Galerie publique.** Reliant la salle des conseils à la salle de réception, une grande galerie constitue une liaison basse en écho à la promenade dans les jardins. Aménagée à la fleur des fondations de l'hôtel Montescot et percée de verrières en plafond, elle propose une lecture inversée du bâtiment classé. Cette galerie joue à volonté les galeries d'exposition grâce à des dispositifs intégrés d'accrochage et d'installation vidéo.



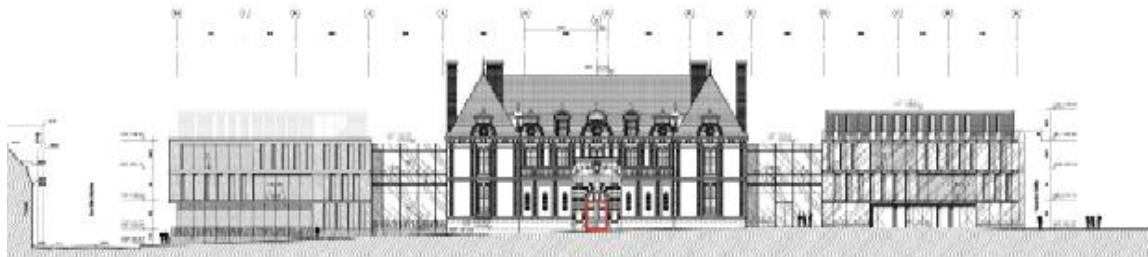
A la fleur des fondations de l'hôtel classé, la galerie est à la fois un espace fonctionnel, événementiel, et une autre façon de découvrir le patrimoine.



La proposition Wilmotte SA intègre fortement le Pôle administratif dans le contexte de la ville et de sa métropole. Outre qu'il sera un pôle de services, il constituera également une nouvelle ressource événementielle pour le territoire, et complètera la rénovation urbaine de la ville-centre.

Construire avec les contraintes d'un secteur sauvegardé

Le projet de Pôle administratif est conçu en partenariat par l'agence Wilmotte SA et le cabinet Trouvé-Tchepelev, spécialisé dans le patrimoine classé.



Entouré d'espaces de circulation, l'hôtel classé est restitué dans sa majesté.

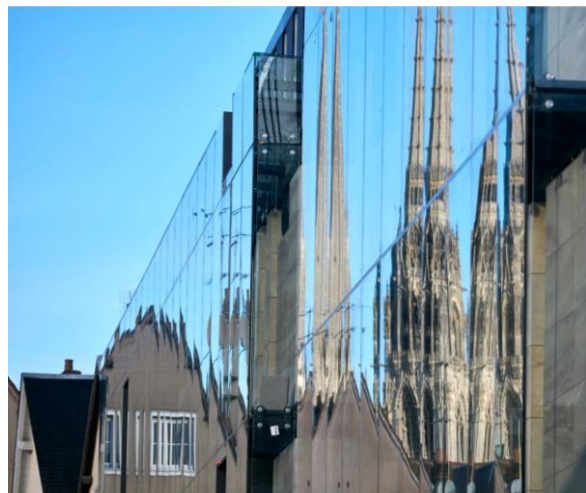
Pour respecter le patrimoine environnant, les bâtiments adoptent des éléments architecturaux propres au cœur de ville : parements de panneaux de pierre de Berchères et ligne de toits gris ardoise. Mais loin de toute tentation de pastiche, les bâtiments sont très largement ouverts derrière des façades rideaux vitrées. Les façades et certains habillages intérieurs (la liaison front-office – backoffice en R-1&2, notamment) intègrent des panneaux de pierre issus des bâtiments déconstruits. Validé par l'architecte des Bâtiments de France, le projet Wilmotte SA – Trouvé-Tchepelev est ainsi posé en harmonie avec le patrimoine voisin. Sa hauteur, limitée, préserve la visibilité sur la cathédrale depuis tous points du secteur sauvegardé.



La confrontation moderne /classé était plutôt brutale dans la configuration 1960...

Composition fonctionnelle

Outre l'hôtel classé, le Pôle administratif se compose de quatre bâtiments organisés en deux ailes. Afin d'éviter un effet barrage dans la ville, ils sont conçus sous forme de pavillons, rythmés par des patios traversants entièrement vitrés. Des espaces de cheminement sont dessinés entre ces bâtiments et l'hôtel Montescot, créant de nouvelles perspectives sur ce patrimoine et son jardin, et de nouvelles pénétrantes dans le quartier. Les jardins à la française (créés en 1962) sont agrandis et redessinés pour donner toute sa majesté à la façade sud de l'hôtel.



Sans le pasticher, le Pôle administratif joue avec son environnement patrimonial



Dans la continuité du programme de rénovation et réaménagement du cœur de ville, les presque deux hectares environnant le Pôle administratif trouvent un nouveau visage, laissant la part belle aux piétons et aux flux doux.

Dialogue avec la ville : un projet urbain intégré

Créant des espaces de promenade entre patrimoines historique et contemporain, le plan masse ouvre ce qui fut les jardins de la mairie, pour la première fois. Public et visiteurs passent à travers le Pôle administratif et s'approprient les rues adjacentes, jusqu'à présent encaissées et fortement cloisonnées.

En façade principale, la place des Halles est également réaménagée et paysagée. Traitée dans les années 1960 en béton et matériaux de réemploi, elle devient un espace urbain cohérent : des massifs de buis et des lignes de perspectives au sol accompagnent vers le Pôle administratif et en amorcent la verticalité. Une ponctuation végétale et un nouveau mobilier urbain apportent confort et praticité à l'ensemble du périmètre, tandis que l'implantation de dispositifs lumineux en façade et alentours intègre résolument ce nouveau périmètre dans l'animation la conception moderne de mise en valeur du cœur de ville chartrain.

Au final, toutes les rues environnantes disparaissent : cet espace urbain adopte la configuration d'une grande place piétonne. Autour du Pôle administratif, c'est donc tout un périmètre que l'on redéfinit, en cœur de ville, et qui complète le réaménagement de ce dernier.



Le plan masse révèle comment l'ensemble du Pôle administratif est ouvert aux circulations piétonnes

Un projet en phase avec le développement durable

Les programmes récents ou à venir de la Ville intègrent systématiquement les orientations structurelles du Grenelle 2 de l'environnement.

- Le chantier de déconstruction intègre les réseaux de reclassement ou de recyclage des matériaux, par nature (bois, métaux ferreux, etc.) Déconstruit, le bâtiment des années 1960 lèguera ses pierres de façade (pierre de Berchères) à l'habillage du Pôle administratif et de sa galerie intérieure.
- Au-delà, le Pôle administratif applique les notions les plus récentes de construction basse consommation. La double peau des façades, le recours à une toiture-terrasse végétalisée (succulentes et herbes arbustives) absorbent l'impact des températures basses ou élevées, limitant le recours aux énergies de régulation thermique, et régule le rejet pluvial. En même temps, le Pôle administratif comprend un système de captage géothermique par pieux ; elle est le plus grand ERP de France à bénéficier d'un tel dispositif, qui doit couvrir 60 % de ses besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et 80 % de ses besoins de rafraîchissement.
- La GTC (gestion technique centralisée) permet, enfin, la chasse aux gaspillages énergétiques : ventilation, chauffage, éclairage et informatique sont automatiquement mis en veille dès qu'un bureau ou qu'un espace est inoccupé.
- Au total, le pôle administratif affichera une consommation de 68 % inférieure à la consommation de l'hôtel Montescot, et de 43 % inférieure à celle du bâtiment moderne.



Gestionnaire du réseau d'électricité en France, Enedis demande à visiter le chantier du Pôle administratif et ses dispositifs BBC

En parallèle au chantier de le pôle administratif : la dématérialisation des services publics

Le Pôle administratif est aussi l'occasion de réformer et compléter l'offre de service dématérialisée. La refonte des outils, la formation des personnels d'accueil et la mise en place de nouvelles solutions intégrées constituent en soi un chantier d'ores et déjà entamé. La dématérialisation ne doit plus se limiter au téléchargement de formulaires : elle doit être un nouveau mode à part entière de gestion des dossiers, directement par l'utilisateur en lien avec l'administration. Elle garantit en outre un accès permanent à l'information, via Internet et les solutions WAP, mais aussi grâce à des écrans et des bornes de télé-rendez-vous répartis dans l'agglomération.

Fiche d'identité

Maître d'ouvrage : Ville de Chartres

Espaces d'accueil du public : un Guichet unique général, une salle des Conseils (conseils municipaux et communautaires, 208 places assises + 6 réservées PMR) et de conférences, une galerie de circulation et d'exposition au fruit des fondations de l'hôtel classé, une grande salle de réception (700 personnes) modulable en deux ou trois espaces de réception, salle de consultation des Archives municipales.

Surface utile : 14000 m² au sein des bâtiments modernes,
+ 1500 m² dans les murs de l'hôtel Montescot, « maison des élus »

Emprise de réaménagement urbain : 1,9 ha

